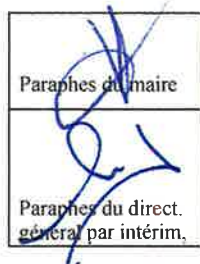


Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 5 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **4 novembre 2019** à 19h35, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur Daniel Braün Monsieur Charles Brochu
 Monsieur Eric Courteau Madame Sylvie Giroux
 Monsieur Fernand Leclerc

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Monsieur Johnny Vander Wal, conseiller, est absent et son absence a été motivée.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire/trésorier par intérim est aussi présent.

2019-224 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y ajoutant les points 8.13 à 8.18, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2019
4. Correspondance
5. Divers comités (s/o)
6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à payer
 - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
7. Avis de motion, Adoption de règlement et dispense de lecture
 - 7.1 Adoption avec ou sans changement du second projet du règlement numéro 564 visant à modifier le règlement de zonage numéro 446 et ses amendements afin d'agrandir la zone RA1 à même une partie de la zone AFD18 et de créer la zone EXT7 à même une partie de la zone AF16
8. Affaires nouvelles et suivies
 - 8.1 Trans-Appel – Quote-part 2020
 - 8.2 Club de motoneige Alléghanish – Demande d'autorisation pour traverser certaines routes de la municipalité – saison 2019-2020
 - 8.3 Infotech – Achat d'une banque d'heures
 - 8.4 Journal L'Étincelle – Offre de publication dans le cahier annuel sur la Vie économique et sociale du Val-Saint-François
 - 8.5 La maison de la famille Les Arbrisseaux – Campagne de financement
 - 8.6 MRC du Val-Saint-François – Renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour l'an 2019
 - 8.7 Nomination d'un directeur général/secrétaire-trésorier par intérim
 - 8.8 Résolution qui mandate Me Isabelle Dumont à la radiation de l'avis de vente pour taxes et adjudication sur le lot 23A-7
 - 8.9 Acceptation – Formation Sylvain Gagnon – COMBEQ
 - 8.10 Demande d'appui – Commissions scolaires
 - 8.11 Journal La Tribune – Demande d'un engagement de la municipalité pour le soutien du journal
 - 8.12 Résolution – déchets (à suivre)
 - 8.13 Redevances Parc
 - 8.14 Chemin Knowles – réparation
 - 8.15 Virée chemin Brown
 - 8.16 Fossés chemin Ouellette
 - 8.17 Protection des employés
 - 8.18 Varia
9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
10. Période de questions pour le public
11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : le 2 décembre 2019

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim.

2019-225 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-225-1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

2019-225-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

2019-226 FINANCE

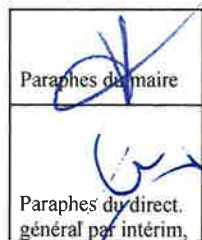
2019-226-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Daniel Braün, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer au montant de 71 217,91\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés, en y ajoutant le fournisseur numéro 446 au montant de 3 615,60\$.

2019-226-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 120 106,19\$ et d'entériner les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 1 787,73\$ tel que présenté aux membres du conseil.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



2019-226-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DAS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais de déplacements au montant de 265,40\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois d'octobre 2019 au montant de 18 570,05\$ et les déductions à la source du mois de septembre 2019, au montant de 9 566,87\$.

2019-227 AVIS DE MOTION, ADOPTION DE RÈGLEMENT

2019-227-1 ADOPTION SANS CHANGEMENT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 564 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RA1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AFD18 ET DE CRÉER LA ZONE EXT7 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AF16

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité du Canton de Cleveland ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'agrandir la zone Ra1 afin de permettre à la résidence Wales Home de mener à bien leur projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT qu'un projet de mine d'ardoise est prévu sur le lot 5 535 769 et qu'actuellement, ce type d'usage n'est pas permis à la grille des usages;

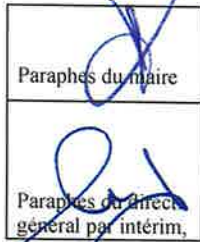
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer la zone EXT7 à même une partie de la zone AF16 afin de pouvoir y permettre, entre autres, l'usage « extraction »;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation portant sur le sujet a été tenue le 4 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau
Appuyé par le conseiller Daniel Braün
Et résolu :

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



QUE le second projet de règlement numéro 564 soit adopté avec changements et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2019-228 TRANS-APPEL – ADHÉSION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET ACCEPTATION DU PRIX DE LA QUOTE-PART

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland désirent offrir le service de transport adapté à sa population ;

ATTENDU QUE pour donner ce service, la municipalité du Canton de Cleveland doit désigner l'organisme mandataire pour le service de transport adapté ;

DANS LES CIRCONSTANCES, il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel, l'organisation du service de transport adapté;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2020 et de payer la quote-part établie à 4,07\$ par personne pour un montant total de 6 381,76\$;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2020 : 3,50\$ pour un déplacement local, 8,00\$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke);

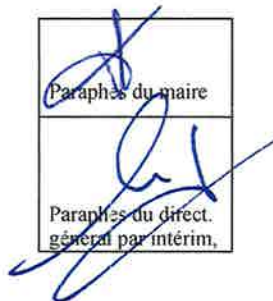
QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les prévisions budgétaires 2020 de l'organisme Trans-Appel Inc.

2019-229 CLUB DE MOTONEIGE ALLÉGHANISH – DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVERSER CERTAINES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ – SAISON 2019-2020

ATTENDU QUE le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis demande un droit de passage pour les traverses des chemins Pease, Barr, Bonnar et Saint-Cyr;

ATTENDU QUE le chemin Bonnar est un chemin fermé et non entretenu en hiver;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



ATTENDU QUE le droit de traverser est conditionnel au dépôt de la preuve d'assurances responsabilité au montant de 2 000 000\$, pour la saison 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Braün, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club de motoneige Alléghanish Bois-Francis à utiliser les traverses de routes suivantes pour les plaisirs de la motoneige au cours de la saison hivernale 2019-2020, à savoir: chemins Pease, Barr, Bonnar (chemin fermé et non entretenu en hiver) et Saint-Cyr;

De mandater l'officier municipal en voirie à procéder à l'installation de la signalisation routière indiquant aux automobilistes qu'il y a des traverses de motoneiges sur ces chemins;

QUE les responsables du Club Alléghanish des Bois-Francis soit avisé qu'ils devront faire la demande auprès du CLD du Val-Saint-François pour l'autorisation de passage sur la voie ferrée, et que le chemin Bonnar ne sera pas entretenu pour la saison hivernale. Il est bien entendu que le droit de traverser est conditionnel au dépôt de la preuve d'assurances responsabilité de 2 000 000\$, valide pour toute la saison 2019-2020.

2019-230 INFOTECH – ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une banque de 26 heures, sans date d'expiration, chez Infotech pour le service comptable et la formation, au coût de 1960\$, plus taxes.

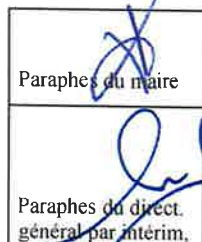
JOURNAL L'ÉTINCELLE – OFFRE DE PUBLICATION DANS LA CAHIER ANNUEL SUR LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette offre.

2019-231 LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX – CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un don de 100\$ à la Maison de la famille Les Arbrisseaux. Que cette dépense non prévue au budget 2019, soit puisé dans le poste « Dons-Divers ».

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



2019-232 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR L'AN 2019

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support conseil : 50\$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30\$/heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu unanimement:

QUE la municipalité du Canton de Cleveland adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique, aux conditions ci-dessus mentionnées, selon les recommandations prévues par la MRC du Val-Saint-François dans la correspondance du 16 octobre 2019.

DE réserver un montant de 1 800\$ au budget 2020 selon la répartition suivante : 30 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

2019-233 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE TRÉSORIER PAR INTÉRIM

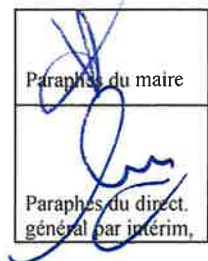
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/secrétaire trésorière actuelle est absente de son travail depuis le 17 septembre dernier pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT QUE les activités de la municipalité requièrent la nomination d'une personne qui peut exercer les pouvoirs et devoirs de la directrice générale/secrétaire trésorière en son absence;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination de Monsieur Michel Perreault à titre de directeur général/secrétaire-trésorier par intérim pendant le congé de maladie de la directrice générale/secrétaire-trésorière actuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce candidat nous a été référé par la FQM, qu'il a été interviewé par trois membres du conseil et il répond à nos critères de sélection;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



À ces causes, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Monsieur Michel Perreault, CPA, CMA, soit nommé comme directeur général/secrétaire-trésorier par intérim pour une période indéterminée, correspondant à la période d'absence de la directrice générale/secrétaire-trésorière actuelle;

QUE la rémunération et les conditions de monsieur Michel Perreault soient acceptées telles que présentées aux membres du conseil à cette présente réunion;

QUE les membres du conseil autorisent monsieur le maire Herman Herbers a signé le contrat entre monsieur Perreault et la municipalité du Canton de Cleveland;

QUE conformément à l'article 179 et suivants du *Code municipal*, Monsieur Michel Perreault exercera tous les devoirs et charges relatifs au code municipal du Québec;

QUE le conseil autorise Monsieur Michel Perreault, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité tous les effets bancaires, chèques ou autres auprès de la Caisse du Val-Saint-François;

QUE monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire trésorier par intérim, soit autorisé à signer tous documents relatifs à la gestion courante de la municipalité du Canton de Cleveland;

QUE monsieur le Maire, Herman Herbers, soit et est autorisé à signer tous les documents requis auprès de la Caisse du Val-Saint-François.

2019-234 **RÉSOLUTION QUI MANDATE ME ISABELLE DUMONT À LA RADIATION DE L'AVIS DE VENTE POUR TAXES ET ADJUDICATION SUR LE LOT 23A-7**

CONSIDÉRANT QUE dans le préavis de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers publié au registre foncier du Québec, sous le numéro 14 125 449 et dans l'adjudication pour défaut de paiement des impôts fonciers publiée sous le numéro 14 384 073la désignation de l'immeuble est erronée;

CONSIDÉRANT QUE le lot 23A-7 du rang 9 du Cadastre du Canton de Cleveland, maintenant le lot 5 535 545 du Cadastre du Québec n'était pas en défaut de paiement d'impôts fonciers et que c'est le lot 23A partie du rang 9 du Cadastre du Canton de Cleveland, maintenant le lot 5 535 410 du Cadastre du Québec qui aurait dû faire l'objet de la procédure de vente pour défaut de paiement d'impôts fonciers et être adjudiqué à David Leclair;

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

Paraphes du maire
Paraphes du direct. général par intérim,

CONSIDÉRANT QUE David Leclair ne possède pas de titres de propriété pour l'immeuble qu'il occupe depuis l'adjudication;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de rectifier les titres de propriété des deux immeubles concernés et que monsieur David Leclair puisse vendre le lot 5 535 410 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les solutions possibles pour rectifier les titres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Brochu
Appuyé par le conseiller Eric Courteau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité mandante Me Isabelle DUMONT, notaire pour procéder à l'annulation et la radiation de l'Adjudication pour défaut de paiement foncier publiée au Registre foncier du Québec sous le numéro 14 353 617 et du préavis de vente pour impôts foncier publié sous le numéro 14 125 449.

QUE la Municipalité mandate Me Isabelle DUMONT, notaire afin de faire les procédures nécessaires pour rectifier et consentir un titre de propriété clair à monsieur David Leclair sur le lot 5 535 410 du Cadastre du Québec, soit par un acte de cession, soit par les procédures judiciaires requises;

QUE monsieur Michel Perreault, directeur général par intérim et monsieur Herman Herbers, maire, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à tout acte ou procédure nécessaires aux présentes.

2019-235 ACCEPTATION – FORMATION SYLVAIN GAGNON - COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la formation pour Sylvain Gagnon offert par la COMBEQ, qui a eu lieu le 31 octobre dernier au coût de 85\$ plus taxes.

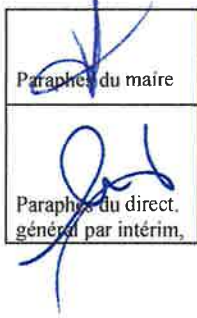
DEMANDE D'APPUI – COMMISSION SCOLAIRES

Ce point sera reporté à une prochaine réunion de conseil.

JOURNAL LA TRIBUNE - DEMANDE D'UN ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE SOUTIEN DU JOURNAL

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande d'engagement.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



----- **RÉSOLUTIONS – CONTRAT DE DÉCHETS À TRANSFÉRER**

Monsieur Michel Perreault, directeur général par intérim, informe les membres du conseil sur le suivi du transfert du contrat de déchets.

----- **REDEVANCES POUR LES PARCS**

Monsieur Michel Perreault, directeur général par intérim, informe les membres du conseil sur l'application des articles 4.6 et 4.7 du règlement de lotissement numéro 448 sur la redevance pour les parcs.

----- **CHEMIN KNOWLES – GRAVIER**

Pendant la construction du nouveau pont sur le chemin Kingsey Townline, plusieurs camions du Ministère des transports ont emprunté le chemin Knowles pour se retourner. Le chemin Knowles a été brisé et du gravier doit être remis pour le remettre à l'ordre.

----- **CHEMIN BROWN – GRAVIER DANS LA VIRÉE**

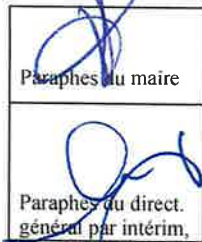
Monsieur le conseiller Fernand Leclerc se questionne sur la dangerosité de la montagne de gravier qui est dans la virée sur le chemin Brown. Un suivi sera fait auprès du secteur de la voirie.

----- **PROTECTION DES EMPLOYÉS DE VOIRIE**

Monsieur le conseiller Eric Courteau se questionne sur la protection des employés de voirie, lors de la coupe d'arbres qui sont dans les chemins. Un suivi sera fait auprès du secteur de la voirie.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.


Il y a eu l'intervention de messieurs Marcel St-Pierre et Pierre Grégoire sur les points suivants :

- Arbres sur son terrain
- Gaz naturel
- Club Lions
- Brunch pour le comité des paniers de Noël

2019-236 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu que la séance soit levée à 20h40.



Herman Herbers, Maire

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 5e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-neuf.



Herman Herbers, Maire